

# Produits de terroir au service du développement durable dans la région Souss-Massa : cas de l’union des coopératives des femmes d’Argane Tissaliwine

Said AHROUCH<sup>1</sup>, Mohamed CHOUKRI<sup>2</sup>, Sanae RHABRA<sup>3</sup>, Kaoutar ERRAMY<sup>4</sup>,

<sup>1</sup> Enseignant chercheur, Laboratoire d’Etudes et de Recherches en Entrepreneuriat et Management des Organisations Sociales (LEREMOS), FSJES, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc. / [s.ahrouch@uiz.ac.ma](mailto:s.ahrouch@uiz.ac.ma)

<sup>2</sup> Enseignant Chercheur, Laboratoire de Recherche en Economie et Management des Organisations(EMO), FSJES, Université Mohamed Premier, Oujda, Maroc. / [m.choukri@ump.ma](mailto:m.choukri@ump.ma)

<sup>3</sup> Doctorante, FSJES, Université Mohamed Premier, Oujda, Maroc. / [s.rhabra@gmail.com](mailto:s.rhabra@gmail.com)

<sup>4</sup> Doctorante, FSJES, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc. / [kaoutar.erramy@gmail.com](mailto:kaoutar.erramy@gmail.com)

## Résumé

*Si la question du développement durable et la réalité des produits de terroir demeurent encore l’objet de débats, leur relation est toutefois consensuelle aux regards du public au cours de ces dernières décennies. Ainsi, l’encrage de ce lien dans les préoccupations collectives, pousse les acteurs locaux à appliquer des stratégies socialement responsables. C’est dans cette perspective que notre texte comprend trois parties distinctes mais complémentaires. La première est centrée sur la question du développement durable, que nous tenterons de circonscrire à travers des recherches sur son origine, sa conceptualisation, ses principes et dimensions ainsi que ses défis qui sont à relever par les coopératives marocaines. Une seconde partie sera focalisée sur les produits de terroir, leur contextualisation et leurs perspectives et politiques de développement. En dernier lieu, il s’agit de présenter une analyse de la contribution des produits de terroir au développement durable au sein de la région Souss-Massa, basée sur une étude exploratoire auprès de l’Union des Coopératives des Femmes d’Agrane Tissaliwine.*

**Mots clés :** *Produits de terroir, développement durable, Union des Coopératives des Femmes d’Argane.*

---

<sup>1</sup> Enseignant chercheur, Laboratoire d’Etudes et de Recherches en Entrepreneuriat et Management des Organisations Sociales (LEREMOS), FSJES, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc. / [s.ahrouch@uiz.ac.ma](mailto:s.ahrouch@uiz.ac.ma)

<sup>2</sup> Enseignant Chercheur, Laboratoire de Recherche en Economie et Management des Organisations(EMO), FSJES, Université Mohamed Premier, Oujda, Maroc. / [m.choukri@ump.ma](mailto:m.choukri@ump.ma)

<sup>3</sup> Doctorante, FSJES, Université Mohamed Premier, Oujda, Maroc. / [s.rhabra@gmail.com](mailto:s.rhabra@gmail.com)

<sup>4</sup> Doctorante, FSJES, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc. / [kaoutar.erramy@gmail.com](mailto:kaoutar.erramy@gmail.com)

**Abstract:**

*The relationship between Sustainable development and promoting local products is taking more attention during the past decades. Thus, the importance of the two notions motivate local actors to apply socially responsible strategies. This essay analyses the relationship between promoting local products and Sustainable development. Based on previous scientific research, the origin, conceptualization, principles, dimensions and challenges -to which Moroccan cooperatives are confronted- are exposed in the first part. The second part will be focused on local products, presenting their conceptualization, identifying prospects and exposing local products' development policies. As a conclusion, the contribution of local products to Sustainable development in Souss-Massa region is analyzed, based on an exploratory study performed on the Tissaliwine Women's Cooperative Union of Argan.*

**Key words:** Local products, sustainable development, Women's Cooperative Union of Argan.

## INTRODUCTION

La notion de développement durable (DD) est caractérisée par des valeurs associées aux dimensions économiques, sociales et environnementales.

Les débats récents sur ce sujet, l'intérêt croissant exprimé par les décideurs sur les terroirs ainsi que l'émergence du nouveau contexte mondial devenu de plus en plus exigeant en termes de préservation de l'environnement et du respect de l'équilibre écologique, ont fait de cette notion une véritable alternative face aux dommages causés à l'environnement et aux échecs des instruments traditionnels de planification du développement.

En effet, promouvoir les produits de terroir est désormais l'objectif discuté dans les études du développement durable. La valorisation des terroirs par un produit auquel il confère une originalité et qui respecte les principes et les dimensions économiques, sociales et environnementales a stimulé un regain d'intérêt, visant à mettre en évidence le rôle de la production locale dans la satisfaction des besoins des populations, le renforcement de la résilience, le développement des compétences humaines, l'émancipation de la femme, la mise en avant de la démocratie au travail, et la promotion des modes de vie, de production et de gouvernement plus soucieux à la fois des êtres humains, du volet économique et environnementale.

La littérature au sujet du développement durable et des produits de terroir cherche à faire intégrer les valeurs de l'équité sociale et du respect de l'environnement dans les processus de fabrication local et dans les politiques de développement.

Dans cette perspective, l'objectif de ce papier est de répondre à la question suivante : Dans quelle mesure les produits de terroirs sont-ils au service du développement durable ? Pour ce faire, nous allons dans un premier temps, nous centrer sur les fondements conceptuels du développement durable en fonction des principales contributions théoriques. Ensuite, nous avons abordé les produits de terroir dans le contexte marocain et leurs perspectives et politiques de promotion, pour finir avec une analyse des résultats de notre étude effectuée auprès de l'Union des Coopératives des Femmes d'Argane Tissaliwine.

## I. DEVELOPPEMENT DURABLE : DEFIS ET OPPORTUNITES

### 1.1. Conceptualisation et origine d'apparition

Il existe des pistes de développement qui jouent à l'encontre de l'environnement et, dans le sens contraire, un environnement épuisé représente une barrière face aux opportunités de développement (VIVIEN, 2003). C'est une crise majeure à laquelle CMED (1987) a proposé le « Développement durable » comme solution.

Après la seconde guerre mondiale (1939-1945) les productions agricoles se sont analysées en géographie économique, qui se focalise sur l'élevage et l'agroalimentaire, à travers les entreprises (BERARD, & al., 2004). L'idée de repenser aux inconvénients de la croissance ainsi qu'adopter cette notion comme solution prend ses origines lors des Trente Glorieuses. C'est durant cette période, allant de 1946 à 1975, où la croissance économique des pays développés a atteint son pic et où les conditions de vie de leur population se sont améliorées. Ainsi, durant les années soixante, la question de la perpétuelle croissance de cette période a conduit des spécialistes à se soucier des limites d'un développement d'une telle continuation.

Effectivement, les chocs pétroliers de 1973 suivi par celui de 1979, font apparaître les premières limites. Le pétrole ne peut être le fondement de la croissance économique étant donné qu'il se trouve, comme les autres ressources terrestres, en quantités limitées non renouvelables. De ce fait, le développement quel que soit sa définition fait appel à une analyse systémique de facteurs multiples et variés, qui contrôlent l'orientation des changements et des progrès économiques, environnementaux et sociaux (HULSE, 2008). La notion du « développement durable », dont la filiation revient au terme d'origine, « développement soutenable » De l'anglais *Sustainable development* (LEROND, 2007).

Le développement durable tourne autour de trois fonctions fondamentales (GODARD, 1994) : délimiter les champs de spécialisation des analyses ; prendre en compte l'environnement et l'intégrer en une vision future de développement économique ; tisser le lien entre les relations Nord-Sud et l'environnement.

La notion du développement durable demeure toujours dans ses premières phases d'action et pose encore des interrogations. C'est une nouvelle conscience suscitée chez la nouvelle communauté qui refuse, comme Edgar MORIN (2011), la notion de « développent » car c'est

une « idée sous-développée » (LUDOVIC, 2016). D'où la nécessité d'avoir un concept nouveau répétitif et changeant dans le temps et qui implique une progression continue. Au fait, Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien, a fait apparaître le développement durable dans son rapport pour la première fois lors de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de 1987.

Il est défini comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » (RAPPORT BRUNDTLAND, 1987). Cette définition s'est officialisée à Rio, lors du sommet de « la terre » tenu sous l'égide des Nations Unies en 1992, en considérant le développement durable comme étant un développement respectant l'environnement, économiquement efficient, et socialement conforme à l'éthique.

C'est ainsi que ce concept se positionne à la croisée de ces trois grands aspects. Pour d'autres, le développement durable est un fait quantitatif et multidimensionnel prenant en considération l'intergénérationnel en se différenciant de la croissance économique (SCHEMBRI, 2003).

En somme, tant que les objectifs des acteurs demeurent différents et contradictoires, le concept de développement durable ne sera jamais exactement précisé (RUMELEY, 2003). Cela effectivement parce que chaque personne essaye d'imposer sa propre définition, celle qui lui permet de répondre le plus à ses intérêts.

## **1.2. Principes et dimensions du développement durable**

Le développement durable, étant un concept généraliste qui englobe différents aspects, se réalise à travers la concrétisation de plusieurs objectifs.

D'abord, les objectifs économiques en garantissant la création de valeur économique pour l'actionnaire et le client sous le signe de l'efficience (MULLER, et al., 2002). En d'autres termes, Le développement durable prend en compte l'efficacité économique en menant une gestion saine et durable. Ensuite, les objectifs sociaux puisque le développement durable concerne aussi bien le monde des salariés que celui des sous-traitants, le but dans ce sens est de garantir la protection et l'équité sociale en procurant les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels de l'humanité. Et puis, les objectifs environnementaux qui

consistent à garantir la qualité environnementale en préservant les ressources naturelles à long terme et en évitant l'aggravation des grands équilibres écologiques.

Pourtant, la réalisation de ces objectifs ne peut être atteinte qu'après avoir respecté les quatre principes fondamentaux détaillés comme suit :

***La précaution*** dans les décisions de manière à ce qu'elles n'aient pas d'impacts indésirables sur la santé ou l'environnement.

***La participation*** de chaque individu dans le but d'aboutir à la réussite des projets durables.

***La responsabilité*** de chaque individu pour que celui qui endommage, est celui même qui répare. C'est-à-dire la responsabilité de chacun, à ce que les plus pollueurs payent les taxes.

***La solidarité et la coopération*** sur l'intégralité du globe. En d'autres mots, partager les ressources de la terre.

En définitive, tout développement durable suppose le sens de responsabilité qui émane de tout individu tant en matière économique, sociale ou environnementale de manière à ne pas hypothéquer les ressources naturelles des générations futures.

### **1.3. Les coopératives marocaines face aux aspirations du développement durable**

Les coopératives jouent un rôle déterminant dans la réalisation du développement durable dans le monde.

Selon l'Alliance coopérative internationale, c'est « *une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* » (HARBOUR, 2009). C'est un large corpus de valeurs, de principes et de règles. Bref, c'est un concept déterminé par des principes d'« *éducation et d'information* », de « *coopération entre coopératives* » et d'« *implication dans le développement local* ». Bien que, l'ACI considère l'entreprise coopérative comme étant le modèle d'organisation le plus adapté à toutes les aspects de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les décideurs politiques n'ont toujours pas vraiment pris conscience du potentiel des coopératives et de l'importance de leur contribution dans la concrétisation des ambitions phares du développement durable, éthique et responsable. En outre, le secteur coopératif

représente 2% du PIB marocain (ODCO)<sup>5</sup>. Ainsi, la coopérative étant la forme la plus émergente en entrepreneuriat social, participe activement dans la propulsion du développement durable. D'ailleurs, ses activités consistent :

En premier lieu, à veiller sur les opportunités économiques au profit de ses membres, la facilitation de l'accès de leurs membres aux ressources qu'ils utilisent pour gagner leur vie et l'élargissement un peu partout du champ des possibilités offertes aux femmes dans les économies et les sociétés locales. En second lieu, en l'autonomisation des personnes défavorisées pour leur permettre de défendre leurs intérêts, l'apport de sécurité aux pauvres en leur permettant de convertir les risques individuels en risques collectifs, la favorisation de l'accès à une éducation de qualité et à des possibilités d'apprentissage à vie par l'apport de moyens de financement de l'éducation, le financement et la création des écoles, pour dispenser un enseignement de qualité aux jeunes comme aux adultes, fonctionnant comme des centres d'apprentissage à vie et la création des infrastructures permettant de donner des soins de santé. Et en dernier lieu, en la participation à la concrétisation des projets ambitieux en matière d'énergie à savoir l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions et la procription d'aide aux petits exploitants agricoles afin de surmonter les défis de la production alimentaire.

Depuis l'indépendance en 1956, le Maroc n'a jamais cessé d'encourager l'organisation de la production sous le modèle économique coopératif. Au contraire, nombreuses sont les actions qui optimise le développement de ce secteur. Ainsi, cette action a concrétisé l'impact de ce modèle, étant un choix stratégique, tant dans l'évolution de la situation environnementale et socio-économique du pays que dans le développement personnel des membres coopérateurs (AHROUCH, 2011). Ces opportunités procurées par le secteur coopératif se sont renforcées par l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH). Par conséquent, l'effectif et la qualité des entreprises coopératives ont évolué significativement : Selon l'Office de Développement et de Coopération (ODCO), l'effectif est passé de 5.749 à 9046 coopératives entre les années 2007 et 2011. Donc, augmenté de 57,35%. Les coopératives d'argan constituent une part importante dans le tissu coopératif marocain. Elles représentent l'une des formes de coopératives de femmes au Maroc du fait que 93% sont créées par des femmes (ODCO). Ces coopératives s'orientent vers la mécanisation du processus de production de

---

<sup>5</sup> Office de Développement de Coopération.

l'Argan. Ce nouveau processus de production semble être un facteur positif pour l'emploi, l'émancipation de la femme ainsi que pour rendre mieux les conditions appropriées pour l'ensemble du secteur. Pourtant, le fait d'opter pour l'exercice de la production dans le cadre coopératif exige aux membres de répondre au principe de coopération. Ce principe, demeurant commun entre le modèle d'entreprise coopérative et le développement commun (AHROUCH, 2010), dépend sur la reconnaissance de la cohérence du processus de production et sur l'appartenance du produit agroalimentaire locale disant « produit de terroir 'PDT' », dans sa réalisation. D'où, la notion de Produit De Terroir qu'il convient d'expliciter.

## **II. LES PDT AU MAROC : CONTEXTE ET PROMOTION**

### **2.1. Contexte marocain**

Comme déjà évoqué dans la première partie de ce travail, la promotion d'un développement durable est une solution qui permet aux communautés qui disposent de ressources en quantité limitée et menacées de dégradation de mieux vivre. C'est dans cette vision que le Maroc s'est orienté vers la politique de la valorisation économique des produits de terroir et du potentiel de la production qui assure une restauration et une allocation durable des ressources biologiques et de celles qui nous sont fournies par la nature. Cette stratégie de mise en œuvre d'approches territoriales a été propulsée par des atouts économiques et naturels dont dispose le Maroc. Dans ce qui suit, la base sera le rapport N°8 du ministère de l'agriculture sur la situation de l'agriculture marocaine, pour parler de ses atouts, ses perspectives et politique de développement du secteur des PDT, ainsi que les Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité.

Quant aux atouts dont dispose le Maroc, il existe une très grande diversité de terroirs, un ensemble de produits locaux agricoles et artisanaux, un savoir-faire qui constitue un élément indispensable de l'identité culturelle diversifiée de la population locale marocaine, de son historique riche par ses traditions et par la générosité enveloppée de rationalité de son mode de vie. Tous ces éléments forment la pierre angulaire des atouts du Maroc et permet la préservation de la biodiversité animale et végétale et, par voie de conséquence, au développement durable. Le respect des traditions liées aux richesses territoriales, des paysages culturels et naturels d'une qualité exceptionnelle, une forte solidarité active de la population des communautés issues de zones montagneuses et celles oasiennes encore peu

déstructurées, les institutions traditionnelles de la communauté, souvent non reconnues juridiquement, et qui demeurent actives sont aussi des atouts qui permettent le développement d'un tourisme rural et la valorisation des produits locaux « de terroir » notamment via de petites coopératives réussies. Egalement, la demande des marchés touristiques, nationaux et internationaux, à l'égard des produits de terroir du niveau méditerranéen, qui est en perpétuelle croissance ainsi que les nouvelles opportunités commerciales résultant des accords de libre-échange sont aussi parmi les atouts qui permettent de promouvoir ce type de produits. Comme déjà avancé, ce potentiel riche est là du fait de l'extrême diversité de la géographie, du climat, de la nature géologique et des apports des générations successives. A cela s'ajoute la diversité de souche et des espèces cultivées. Aussi, la conservation de fortes coutumes et de communautés incomplètement structurées sans oublier que la promotion d'une solidarité réciproque et l'entraide entre les entités des communautés est le pilier de cet opulent potentiel.

## **2.2. Perspectives et politique de développement du secteur des PDT**

Pour conforter l'agriculture et la rendre durable, diversifiée et ouvertes sur les marchés extérieurs, le Maroc a initié le Plan Maroc Vert qui vient enclencher une nouvelle dynamique du développement agricole au pays. Il mobilise les agriculteurs et stimule les capitaux pour aboutir au progrès social désiré. Ce Plan Vert marocain suscite l'intérêt à l'égard de la solidarité dans la petite agriculture, spécialement dans les oasis, les milieux montagneux et désertiques. Ces espaces, dont l'agriculture est de spécificités saillantes et dont les produits sont uniques (produits de terroir), témoignent de longues traditions et de savoir-faire séculaires des communautés locales et souffrent également d'un important retard de développement.

### **2.2.1. Plan d'action**

Un potentiel riche existe au niveau du pays, à savoir : écosystèmes et biodiversité, savoir-faire, gammes de produits, demande croissante du marché tant national qu'international (éléments déjà explicités au niveau du titre 2.1), mais aussi des faiblesses.

Les contraintes caractérisant la sphère professionnelle comme l'organisation non encore claire des processus de commercialisation, dû aux à différents intermédiaires qui les caractérisent, l'aspect trop artisanal, la faiblesse d'investissements, le chevauchement des interventions et le

manque de coordination, donnent lieu à un plan d'action de l'agriculture pour développer les produits de terroirs. L'objectif fixé est d'organiser des acteurs pour offrir des gammes de produits de qualité, avec une valeur ajoutée élevée, destinées aussi bien au marché national qu'au marché international.

Et comme principes, cette stratégie compte développer l'image des produits au regard des consommateurs ainsi qu'à améliorer les techniques et les outils de commercialisation. Elle compte également tisser des liens positifs avec les autres secteurs de l'économie, participer à la gestion durable des ressources et des produits et fournir un cadre stimulant et convenable aux professionnels.

#### 2.2.2. Produits de terroir : Axes de développement

Une multitude d'actions a été menée pour le développement des produits locaux « de terroir ».

D'abord, la réalisation d'études régionales de l'élaboration de plans de développement, d'identification des produits, de conseils et d'assistance technique pour l'adoption de techniques agricoles efficaces. Puis, l'amélioration des processus de valorisation, l'offre de conseils pour la valorisation des unités de production, l'élaboration d'un programme de Recherche & Développement pour concevoir des fiches technico-économiques et l'accompagnement des porteurs de projets. Ensuite, l'appui direct aux manœuvres et à la commercialisation via des partenariats facilitant l'accès au marché. Et enfin, l'organisation de manifestations scientifiques (séminaires, forums etc) et des études soutenant le transport sans oublier le financement et la promotion du secteur via le développement de partenariats entre institutions. Ainsi, la contribution au développement durable du secteur des produits locaux « de terroir » est incarnée par un appui à l'organisation des acteurs du secteur, ainsi qu'un renforcement des capacités des intervenants, des faits pour préserver les ressources rares (naturelles et biologique), des programmes de sensibilisation de la société civile.

### 2.3. Les Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité

L'appui, que de nombreux bailleurs et partenaires du Maroc sont prêts à consentir pour le deuxième pilier du « Plan Maroc Vert », a créé un nouveau contexte et un intérêt croissant exprimé par les décideurs sur les terroirs, ce qui a donné naissance à une nouvelle loi.

La publication de la loi n° 025-06, relative aux « Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité » (SDOQ) des denrées alimentaires et des produits de nature agricole et halieutique, promulguée par le décret n°1-08-56 du 23 mai 2008, a donné lieu à la création d'un cadre juridique qui a permis leur reconnaissance et leur protection. Ainsi, cette loi est vue dans une vision de développement des zones rurales, permettant de promouvoir la qualité des produits et la protection des droits du consommateur. Cela en créant un système accessible de façon collective à tous les transformateurs et les producteurs de produits agricoles, dans l'espace géographique considéré. Elle ambitionne également à pouvoir assurer des revenus supplémentaires aux petits agriculteurs. Cette loi a comme ambition de préserver la diversité des variétés agricoles et halieutiques produites, de préserver le patrimoine culturel qui leur est dépendant via la reconnaissance et la valorisation de leur origine, de leurs caractéristiques et de leurs modes de production, de développer la qualité encore faible des produits, d'œuvrer pour l'amélioration des revenus engendrés à travers la valorisation de ces produits au profit des exécuteurs locaux, de renforcer l'information des consommateurs, de promouvoir le développement du secteur agricole à travers l'amélioration des caractéristiques spécifiques du terroir, sans oublier les processus de production ainsi que les compétences humaines y afférentes. Cet objectif incarne les efforts inédits qui se font pour développer le secteur agricole via l'optimisation du terroir et ses produits. D'où, la question d'impact de ces produits sur le DD de la région SM.

### **III. Impact des PDT sur le DD de la région Souss Massa**

Notre réflexion a pour principal objectif d'analyser la contribution des produits de terroir au développement durable au sein de la région Souss-Massa. A cet effet, nous avons opté pour une étude exploratoire comme méthode qui permet la réalisation d'une étude causale des phénomènes qui surviennent dans un contexte spécifique (MILES & HUBERMAN, 2003).

Les résultats issus de notre étude feront l'objet d'un test à l'aide d'une étude quantitative confirmatoire, pour pouvoir les généraliser en détectant l'influence d'une variable explicative sur une variable à expliquer (GAVARD-PERRET & AUBERT, 2008).

#### **3.1. Méthodologie du travail**

Afin de répondre à notre objectif, une étude de cas est effectuée auprès de l'Union des Coopératives de Femmes d'Argane Tissaliwine. Le recueil des données est basé sur la

réalisation d'entretien semi-directif avec la directrice commerciale de l'UCFA. Le recours à ce choix est dû à la nature de notre recherche qui s'inscrit dans une perspective fonctionnaliste. Ceci-dit, une situation d'insuffisance de connaissance empêchant l'utilisation des méthodes les plus directes comme le questionnaire (DEMERS, 2003).

Nous avons réalisé notre entretien, à l'aide d'un guide d'entretien que nous avons élaboré au préalable<sup>6</sup>, dans les locaux de l'UCFA à Agadir, à laquelle 1000 femmes rurales adhèrent. L'étude a consisté en une discussion de 45 minutes avec la directrice, enrichie avec des entretiens téléphoniques pour demander un complément d'informations en cas de besoin. Ainsi, cette visite du local de l'Union des Coopératives des Femmes d'Argane nous a permis de découvrir le mode de gestion suivie pour répondre aux exigences du développement durable. Le tableau ci-dessous présente les 22 coopératives membres de l'Union :

**Tableau 1 : liste des coopératives membres de l'Union**

<b>Province TIZNIT</b>	
<b>Coopératives Amalou N'Touyag</b>	<b>Coopérative Al Amal</b>
Douar : Touyag	Douar : Ighrem
Commune Bounaamane	Commune Erragda
<b>Province ESSAOUIRA</b>	
<b>Copérative Tissaliwine</b>	<b>Coopérative Afra</b>
Douar : Ouchen	Douar : Afra
Commune : Tafedna	Commune : Ait Aissalhahan
<b>Province CHTOUKA AIT BAHA</b>	
<b>Coopérative Maouriga</b>	<b>Coopérative Targa</b>
Douar : Ifelghlen Sidi Amer	Douar : Taourirt
Commune : Ait Mzal	Commune Aouguenz
<b>Coopérative Tiwizi</b>	<b>Coopérative Tafsout</b>
Douar : Tafngrecht	Douar : Iferd
Commune : Tizi N'Tkoucht	Commune : Sidi Abdellah Al Bouchouari
<b>Province TAROUDANT</b>	

<sup>6</sup> Cf. Annexe.

<b>Oopérative Tamount</b> Douar : Agni N'FAd Commune : El Faid	<b>Coopérative Ifrawn N'Lhana</b> Douar : Tamda Commune : Elmnizla
<b>Coopérative Tagmat</b> Douar : Tidnas Commune : Assaka	<b>Coopérative Tiznine</b> Douar : Amzaourou Commune : Tamaloukt
<b>Coopérative Al HAnouane</b> Douar : Al Hanouane Commune : Tamalkout	
<b>Province AGADIR IDAOUTANAN</b>	
<b>Coopérative Tourtatine</b> Douar : Tiskji Commune : Imouzer	<b>Coopérative Tainiouine</b> Douar : Tinfoul Commune : Amsekroud
<b>Coopérative Titar</b> Douar : Tamri Centre Commune : Tamri	<b>Coopérative ArganeIdaoumatate</b> Douar : Irs Commune : Tadrart

### 3.2. Présentation de l'entité étudiée

L'Union des Coopératives des Femmes pour la production et la commercialisation de l'huile d'Argane et des produits agricoles Tissaliwine UCFA, est l'un des fruits du Projet Conservation et Développement de l'Arganeraie, PCDA, effectué sous l'égide de la coopération technique Maroco-Allemande (GTZ et DREF-SO) au Sud-Ouest du Maroc.

L'UCFA est au sommet de la liste des unions des coopératives marocaines féminines. Elle est choisie par les coopératives du même type. Sa mission principale consiste à organiser et à commercialiser tout produit issu des coopératives « Tissaliwine » qui y adhèrent. Au fait, les coopératives adhérentes couvrent l'ensemble de l'arganeraie : Agadir-Idaoutanane, tiznit, Taroudant, chtouka Ait Baha et Essaouira. L'action de l'UCFA est d'une grande utilité.

Elle porte un soutien inconditionnel aux femmes vivant dans les zones d'arganeraie ainsi qu'à leur famille. Cela à travers les revenus générés suite à la vente de produits sains et de qualité indéniable en termes de fraîcheur. Ces produits sont naturels ou de nature artisanale vendus, non seulement sur le marché national, mais également sur le marché international.

En raison des données précitées, nous avons choisi cette entité pour qu'elle soit notre champ d'investigation dans le traitement de notre problématique.

### **3.3. Analyse des données**

Pour mener à bien notre analyse des données, nous avons retenue l'analyse de contenu comme méthodologie de réflexion. Cette technique jugée la plus appropriée pour étudier les entretiens ou les observations.

Dans le cadre du présent travail, nous avons procédé en premier à la retranscription intégrale de l'entretien, pour passer de l'oral à l'écrit (BEAUD, 1996). En effet, pour assurer la fiabilité des données recueillis et aboutir à des résultats solides et significatifs, nous avons procédé à l'enregistrement audio de notre entretien avec bien entendu la permission de notre interviewée. Le recours à ce mode opératoire nous a permis d'assurer une lecture plus approfondie et riche des retranscriptions (QUIVY & CAMPENHOUDT, 1995). Des notes et des photos des différents processus ont été aussi prises au cours de l'entretien.

### **3.4. Discussion et analyse des résultats**

Pour analyser les résultats de notre étude exploratoire auprès de l'Union des Coopératives des Femmes d'Argane Tissaliwine, nous nous sommes basées sur la classification des fins du développement durable en termes de dimensions, à savoir : le volet économique, sociale et environnemental.

Les résultats auxquels nous avons abouti viennent conforter les propos des auteurs (BRODHAG, 2000 ; THEYS, 2002 ; BERARD & MARCHENAY, 2004 ; TEKELIOGLU & al., 2009) qui ont souligné l'importance de l'approche territoriale du développement durable, et son impact économique, social et environnemental.

#### **3.4.1. Volet économique**

L'efficacité économique de l'UCFA, à l'égard de la concrétisation des finalités du développement durable, se concrétise à travers la production des produits de l'Argan et la répartition des fruits de cette production de manière durable et de sorte que chacun prend sa part en fonction de l'effort fourni tout en prenant en compte la contrainte de l'environnement.

Ceci se fait à travers la préservation, le renouvellement et la reproduction des ressources consommées ainsi que la protection des femmes qui y travaillent. En effet, la création de l'Union est effectuée le cadre de cette logique afin de faciliter l'accès au marché, la commercialisation et l'amélioration des forces de vente. L'UCFA œuvre pour une gestion optimale de toutes les ressources afin de garantir la création de la valeur : humaine, naturelle et financière.

Voilà pourquoi elle a constitué des équipes pour réaliser cet objectif :

- Une équipe qui s'occupe de la gestion : sous le contrôle du conseil d'administration qui s'occupe de la gestion officielle annuelle durant l'assemblée générale, par la nomination de six femmes représentantes de chaque coopérative. Des réunions trimestrielles sont tenues en concertation avec la direction qui vit la gestion quotidienne de la coopérative.

La mission du conseil consiste à appliquer une stratégie soit annuelle ou trimestrielle, concernant le marché, les projets de développement durable, l'état d'avancement des commandes des clients, etc. Ce mode de gestion est d'une valeur ajoutée pour les coopératrices et le client sous le signe de l'efficience.

- Une équipe qui se charge de la qualité pour chaque coopérative : Cela date de 2007, la période qui s'est caractérisée par l'amplification de la foule des exigences des standards internationaux et les normes de qualité.

Afin de garantir une gestion saine et durable, toutes les coopératives sont inscrites auprès de l'EACCE (Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des exportations), qui veille au respect de la marche en avant, des règles d'hygiène et de la sécurité alimentaire.

De surcroît, la plupart des coopératives adhérentes à l'UCFA sont certifiées label IGP (Indication géographique protégée), qui est un signe officiel européen de qualité et d'origine permettant de défendre les noms géographiques. Il permet également la possibilité d'identifier l'origine du produit alimentaire s'il tire sa spécificité de cette origine, et qui assure la promotion et la non délocalisation de la production à l'extérieur de la région.

Encore, avec la montée des exigences des clients en termes des hydrocarbures, des plastifiants et d'indice de peroxyde, l'UCFA s'est orientée vers le programme préalable de l'HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) financé par le bailleur de fond GIZ. En outre, tous

les produits sont labélisés bio, étant donné que c'est la première exigence auprès l'EACCE pour l'export, car il existe des clients qui exigent des produits biologiques ou conventionnels (Angleterre et la France).

C'est pourquoi l'EACCE doit absolument autoriser et donner l'agrément à l'exportation avec la condition de satisfaire le critère bio. Et malgré le fait que l'UCFA ne détienne pas encore de marque pour la commercialisation, elle a intégré un consortium d'exportation qui va s'occuper d'une marque commune rien que pour le marché international.

Quant aux ambitions, l'UCFA collabore avec le ministère de l'agriculture, en tant que partenaire officiel, dans la consolidation des objectifs Maroc Vert, Pilier II. Dans ce cadre, elle a bénéficié de matériels (moyens nécessaires à la production) et des formations à Tiznit et du revêtement des routes pour faciliter l'accès. C'est grâce à la politique avant-gardiste, que la politique marketing de l'union est renforcée.

En somme, la finalité de l'UCFA consiste à satisfaire les besoins essentiels des femmes, leur bien-être ainsi qu'améliorer leurs conditions de vie, en produisant et en commercialisant de manière équitable et responsable : Les femmes travaillent à domicile avant l'intégration de la coopérative, généralement après l'arrêt de leur scolarité à jeune âge, ce qui engendre la professionnalisation et l'éradication du secteur informel.

#### 3.4.2. Volet social

L'objectif premier de l'Union des Coopératives des Femmes « Tissaliwine » est d'améliorer les conditions des femmes en leur confiant le droit à un revenu décent et assez suffisant.

De ce fait, l'UCFA permet aux femmes d'avoir des revenus réguliers et contribue à leur subsistance à travers la commercialisation et la promotion des produits issus de ces coopératives. Les partenariats de l'UCFA basés sur la participation et le commerce équitable, permettent aux femmes de nourrir leurs familles et de scolariser leurs enfants. Le soin apporté à la femme influence positivement sa famille car cela améliore sa santé, sa situation sociale et économique. Son instruction a des répercussions directes et permanentes sur le mode de vie de la famille et l'aide à mieux comprendre son environnement et à en prendre soins.

De plus, l'UCFA détient une convention avec la fondation Mohamed V pour la solidarité, ayant le but de développer les aspects socio-économiques de la situation précaire de la femme rurale au Sud-Ouest marocain. Cette orientation vers l'émancipation de la femme rurale et son insertion dans la sphère civile se concrétise également par l'occupation des coopératrices des postes de décision au sein des coopératives en tant que responsable qualité, secrétaire, formatrice, etc.

Ainsi, des formations mensuelles en communication professionnelle et interpersonnelle sont programmées au profit des femmes. La politique de production au sein de l'UCFA repose sur un travail artisanal modernisé, qui répond aux normes et aux exigences internationales, en se basant sur un guide d'utilisation bien détaillé.

Et pour que le travail ne soit pas fait au détriment de leur famille, les coopératrices sont obligées de travailler par groupe et en rotation (matinée et après-midi). L'UCFA a bénéficié aussi d'un programme 2015-2017 pour la création des crèches et l'accompagnement des femmes dans les villages. Grâce à ses partenariats, l'UCFA a pu bénéficier d'un revêtement des routes de la ville de Tiznit pour faciliter l'accès aux coopératives.

Et quant à la protection du patrimoine national contre l'abus, la plupart des coopératives de l'UCFA sont labélisées IGP, chose qui garantit la conservation du lien historique entre le produit et la région.

#### 3.4.3. Volet environnemental

L'UCFA œuvre pour préserver l'authenticité de l'huile d'Argane pressée à la main, et qui représente un précieux aliment et un produit de soin naturel.

Les tentatives de la faire découvrir au marché mondial permet de lutter contre la dégradation de l'arganier et mieux le pérenniser. Ainsi, les coopératives membres de l'UCFA bénéficient largement d'un certain nombre de programmes constructifs, pour mieux utiliser les ressources, et pour le respect des règles d'hygiène aux différentes étapes du processus de production. En effet, l'UCFA mobilise ses ressources humaines régulièrement formées au profit de femmes rurales pour leur faciliter l'assimilation des programmes. Aussi, parmi les stratégies adoptées par l'union pour mieux rapprocher les coopératrices de la vision globale du développement durable, on trouve des cartes conceptuelles affichées et traduites en arabe,

ainsi que le programme préalable HACCP élaboré sous forme de set de table plastifié, chose qui permet d'éclaircir d'avantage cette notion chez la femme rurale.

Suite à l'intégration des processus et politiques du développement durable à la culture et à la structure de l'UCFA, les femmes sont devenues conscientes des exigences et des conditions d'hygiène : L'hygiène corporelle, la gestion des stocks (UCFA ramasse la matière première en respectant les bonnes pratiques et les conditions d'hygiène avec des sacs nouveaux, et un local adéquat en terme de température et de manque d'humidité pour le stockage), la façon optimale pour la tâche du concassage, la prise en considération du risque de la contamination du fruit en entier(généralement perméable et sensible aux contacts avec les mains), mais aussi le risque de contamination de la matière première par des pesticides si les sacs sont de mauvaise qualité.

Après la validation du programme HACCP, l'UCFA s'est orientée vers la satisfaction des critères de certification IFS 'International Food Standard', qui est un référentiel d'audit créé en 2003, certifiant les fournisseurs distributeurs. Cette certification est basée sur le système HACCP et la norme ISO 9001. Ceci engage davantage la coopérative dans la protection de l'environnement, la forêt et l'Arganier. L'évolution de la politique « Zéro déchets » a permis aussi de relever le défi de protection de l'environnement puisque « tout est valorisé ». Les feuilles sont des colorants naturels utilisées avec le Henné, la pulpe sèche est utilisée comme un aliment de bétail, la coque est utilisée en grande partie pour les fours traditionnels. L'autre partie est valorisée par son utilisation à des fins cosmétiques (comme un exfoliant après sa transformation en poudre), exportée vers des laboratoires canadiens. Le torto d'amende est aussi valorisé. Il est utilisé soit comme aliment de bétail ou détergent, ou transformé en poudre (sous demandes de labos) pour des fins cosmétiques. Et les sédiments sont utilisés principalement comme des détergents vendus au marché local.

Consciente des dangers des plastifiants et des phtalates sur la santé des consommateurs, les coopératives adhérentes à l'UCFA adoptent un processus de production qui ne repose en aucune étape sur un élément plastifié. Le processus repose sur des citernes en inox et, à l'aide de sacs en ktaft, la commercialisation est faite. De ce fait, l'UCFA a déjà anticipé l'action « Zéro plastique » en évitant l'utilisation même des cartons, à cause de la migration des sels minéraux. De sa part, la femme rurale participe automatiquement et largement dans le processus de préservation écologique et l'arbre contre la dégradation ou la destruction, étant

donné que c'est la seule source de revenu. Elles bénéficient des formations d'accompagnement, d'un programme avec l'ANDZOA, pour la sensibilisation, la multiplication et la régénération de l'arganier (des actions déjà effectuées sur Tiznit, dans lesquelles la population locale a participé). Quant à sa participation aux instructions nationales, visant le respect de l'environnement et l'équilibre écologique, l'UCFA a participé aux activités de la COP 22 du 07 au 18 Novembre 2016 à Marrakech.

A travers cette participation, l'UCFA a visé d'attirer les détenteurs de fonds pour aider la population locale en matière d'énergie, de créer des activités génératrices de revenus afin de valoriser la production locale à l'égard du marché international.

## **CONCLUSION**

Nul ne peut nier la place non négligeable des coopératives jouant un rôle indispensable pour réaliser les objectifs économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

Le secteur coopératif de l'arganier marocain est incontestablement porteur. Il représente un champ fertile de création de projets économiques et sociaux qui vise à éradiquer la pauvreté, l'exclusion et l'intégration des petits producteurs dans le marché. Ceci, en adoptant le principe de la solidarité et la coopération entre les coopérateurs, de précaution dans la prise de décision, de responsabilité pour chaque coopérateur à l'égard de l'environnement et des ressources naturelles, sans oublier celui de participation dans des projets durables. Egalement, c'est en raison de l'importance économique du secteur de l'Arganier et le rôle prédominant des coopératives d'Argan dans le développement socio-économique du pays, que nous avons mené notre étude auprès de l'Union des Coopératives des Femmes d'Argan Tissaliwine. Le choix de ce type de coopératives tire son importance du fait que la femme, étant entrepreneuse coopératrice, exerce son activité d'Arganeraie dans l'informel avant son intégration à la coopérative dans la plupart des cas.

D'après les résultats obtenus, nous avons constaté que les 22 coopératives adhérentes tirent profit de l'ultime soin que procurent les détenteurs de capitaux à ce secteur.

Les femmes coopératrices participent au développement soutenable de la région à travers l'application des directives de l'union, qui est sensibilisée de son côté dans le cadre des différents programmes mis en place tant sur le volet social et économique,

qu'environnemental. Le statut coopératif permet aux femmes de bénéficier de l'information, du soutien et de l'accompagnement dans un cadre collectif. Ce dernier permet leur émancipation à travers l'exercice d'activité génératrice de revenu. S'agissant de l'aspect économique, plusieurs éléments se voient en amélioration après l'intégration à l'UCFA : Commençant par la capacité budgétaire, passant par la commercialisation des produits, puis par la disposition de moyens, machines et compétences nécessaires à la production jusqu'au renforcement de la commercialisation et des forces de vente.

Ainsi, la politique de production se voit optimisée et la femme coopératrice peut disposer d'un temps partiel pour se consacrer à d'autres activités génératrices de revenus et améliorer davantage son revenu. Quant à l'aspect social, l'intégration à l'UCFA a amélioré les conditions de vie des coopératrices, soit directement en bénéficiant de formations professionnelles et l'occupation des postes de décision ou indirectement grâce à des partenariats à travers le revêtement de routes facilitant l'accès aux coopératives. De surcroît, l'intégration à l'union garantit la conservation du lien historique entre le produit et la région en bénéficiant de la labellisation IGP chose qui protège la population locale et le patrimoine contre l'abus ainsi que l'élaboration de guides d'utilisation bien détaillés permettant d'avoir un travail artisanal modernisé qui répond aux normes et aux exigences internationales. Enfin, pour l'aspect environnemental, l'UCFA œuvre contre la dégradation irrégulière de l'organier. Cela à travers la sensibilisation des coopératrices pour comprendre les programmes constructifs qui visent la réponse aux exigences du développement durable. Aussi, pour une meilleure compréhension, l'UCFA continue de mobiliser des ressources humaines formées régulièrement dans ce sens et l'adoption de certaines approches pédagogiques : cartes conceptuelles illustrées et traduites en arabe.

Grace à ces efforts, l'UCFA respecte les bonnes pratiques répondant aux aspirations du développement durable. Pourtant, il existe tellement de problèmes qui entravent le développement des produits locaux « de terroir » et qui impactent le développement durable de la région Souss Massa. Premièrement, certains produits souffrent encore de la méconnaissance de leur valeur économique et patrimoniale, de la mauvaise perception de l'image des produits et du pouvoir d'achat qui reste limité pour une demande de produits différenciés avec une faible consommation. Deuxièmement concernant la concurrence, il y'a la notoriété des grandes marques industrielles, les grandes distributions exprimant des

préférences pour les marques à forte notoriété, les coûts d'emballage encore trop importants favorisant la compétitivité de l'informel sans oublier la concurrence des marques méditerranéennes (Italie, Espagne, Grèce, etc.) sur les marchés internationaux qui est une forte menace pour des producteurs inexpérimentés. Et enfin, concernant l'organisation socio-économique, le secteur souffre encore d'une faible organisation interne des producteurs et de la méfiance à l'égard de ceux qui sont bien organisés, de l'exploitation traditionnelle de certains produits, de l'autoconsommation, la rareté de la main d'œuvre rurale qualifiée, du problème de sous valorisation même de ces produits ainsi que l'éloignement des consommateurs potentiels.

Malheureusement, les efforts très timides en matière de suivi et d'évaluation du progrès des coopératives ne facilitent ni la mesure exacte de son impact sur la création de richesse ni sa contribution réelle aux trois volets d'objectifs de DD. D'où la nécessité de multiplier les efforts pour réussir un tel défi. A cet effet, nous proposons des voies d'amélioration. En plus de l'initiative de développement humain, dans l'axe des activités génératrices de revenus soutenant l'entrepreneuriat coopératif et plus particulièrement l'entrepreneuriat des femmes dans les zones précaires, il faut centrer les efforts dans le but de réfléchir avec les acteurs de la chaîne de distribution aux possibilités de valorisation et de commercialisation, caractériser les produits au niveau des principales régions du Maroc, organiser davantage de foires d'exposition et de vente pour les producteurs locaux et enfin développer des stratégies concertées en collaboration différents acteurs du secteur pour consolider les acquis du « Plan Maroc Vert » et pour développer les coopératives agricoles. Cela sans oublier d'accompagner les coopératives pour la concrétisation de l'action « Zero Plastique » en dotant les coopératives de moyens et compétences nécessaires.

## BIBLIOGRAPHIE

AHROUCH, S., (2011), "Les coopératives au Maroc : Enjeux et Evolutions", RECMA, *Revue Internationale de l'Economie Sociale*, n°322, pp. 23-26.

AHROUCH, S., (2010), Les enjeux de l'attractivité des coopératives : cas du Maroc, Communication à ICA European Conference Research, Les contributions des coopératives à une économie plurielle, 2-4 Septembre 2010, Lyon, France

BEAUD, S., (1996), "L'usage de l'entretien en sciences sociales : Plaidoyer pour l'entretien ethnographique", *Politix*, vol.9, n°35, pp. 226-257.

BERARD, L., MARCHENAY, P., & DELFOSSE, C., (2004)., "Les « produits de terroir » : de la recherche à l'expertise", *Ethnologie française*, 34(4), pp. 591-600.

BERARD, L., & MARCHENAY, P. (2004), *Produits de terroir*, CNRS éditions.

BRODHAG, C., (2000), "Agriculture durable, terroirs et pratiques alimentaires", *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, (40), pp. 33-45.

BRUNDTLAND G. H. (1987), "Rapport Brundtland", <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpementdurable/files/5/rapportbrundtland.pdf> (consulté le 20/07/2016).

CMED, (1987), *Notre avenir à tous*, trad, fse, Montréal, Ed. Du Fleuve, 1989.

DEMERS, C., (2003), "L'entretien", dans Giordano, Y., (Coll), *Conduire un projet de recherche. Une perspective qualitative*, Paris, Edition Management et société, Chap.5, pp. 173-210.

GAVARD-PERRET, M.-L., & AUBERT, B., (2008). *Méthodologie de la recherche : réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion*. Paris, Pearson Education, 404p.

GODARD, O., (1994), "Le développement durable : paysage intellectuel", *Natures Sciences Sociétés*, 2(4), 309-322.

HARBOUR, M., (2009), "L'altruisme et le modèle coopératif", *La revue des Sciences de Gestion*, (5), 87-95.

HULSE, J-H., (2008), *Développement durable : un avenir incertain : avons-nous oublié les leçons du passé ?* IDRC.

LEROND, M., & LANMAFANKPOTIN. G., (2007), *Le développement soutenable : Evaluation simplifiée dans un contexte Nord-Sud*, l'HARMATTAN.

LUDOVIC, E. K., (2016), "Conscience Ecologique Et Développement Durable : Constat Et Défis", *European Scientific Journal, ESJ, 12(29)*. De MORIN, E., (2011), Conservation pour l'avenir (Entretien avec Gilles et Michel Vanderpooten).

MILES, M. B., & HUBERMAN, A. M., (2003), *Analyse des données qualitatives*, Paris, De Boeck Supérieur, 632p.

MULLER J-L., & al., (2002), *Développement durable : pour une entreprise compétitive et responsable*, ESF Editeur.

QUIVY, R., & CAMPENHOUDT, L. V., (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 256p.

RUMELEY, P. A., (2003), "Un développement durable pour les régions de montagne", *GEOMATIK SCHWEIZ*, 428-429.

SCHEMBRI, P., (2003), "Les politiques de développement durable : quelle cohérence des horizons temporels ? ", *Développement durable : quelles dynamiques*, 85-93.

TEKELIOGLU, Y., ILBERT, H., & TOZANLI, S., (2009), "Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens", *Options méditerranéennes*, 89.

THEYS, J., (2002), "L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale", *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Dossier 1).

VIVIEN, F. D., (2003), "Jalons pour une histoire de la notion de développement durable", *Mondes en développement*, (1), 1-21.

## ANNEXE : GUIDE D'ENTRETIEN

### Thème 1 : Volet économique

- a. Pratiquez-vous une activité à domicile avant l'intégration de la coopérative ? Si oui, sentez-vous une tendance haussière de votre revenu ?
- b. Si non, sentez-vous une amélioration dans votre capacité budgétaire après l'intégration de la coopérative ?
- c. Rencontrez-vous des difficultés pour commercialiser vos produits ? Lesquels ?
- d. Vos produits sont-ils certifiés bio ?
- e. Vos produits sont-ils adressés à l'exportation ? Les pays concernés
- f. Avez-vous tous les moyens de production dont vous avez besoin ?
- g. Quelle est votre politique de production (processus) ?
- h. La politique de production vous permet-elle d'avoir un temps partiel pour travailler ailleurs ?
- i. Avez-vous une politique marketing ?
- j. Avez-vous des unions ou des coopérations avec d'autres coopératives ?

## Thème 2 : Volet social

- a. Remarquez-vous une amélioration de vos conditions de vie après l'intégration de la coopérative ?
- b. Bénéficiez - vous d'une couverture médicale ?
- c. L'accès aux services médicaux s'est-il amélioré ?
- d. Bénéficiez-vous de séances d'alphabétisation ?
- e. Quel est le nombre des non travailleurs ayant intégré la coopérative ?
- f. Considérez-vous que la coopérative est un moyen d'insertion des jeunes diplômés dans le monde socio-professionnel ?
- g. Quel est le rôle de la femme au sein de votre coopérative ?
- h. Considérez-vous que la coopérative contribue à l'émancipation de la femme ?
- i. Existe-t-il des outils de sécurité au profit des membres lors de l'exercice de travail dans la coopérative ?
- j. Quel est le nombre approximatif d'heures du travail par jour ?
- k. Exigez-vous un âge minimal pour devenir membre de la coopérative ?

## Thème 3 : Volet environnemental

- 1) Considérez-vous que produire et commercialiser les produits d'Argan participe valorise l'arbre ?
- 2) Quel est votre politique d'approvisionnement ? (Conditions d'approvisionnement, d'utilisation et de stockage de ces produits)
- 3) Quelles sont les conditions d'hygiène internes et externes ?
- 4) Comment vous traitez les déchets ?
- 5) Votre politique de production ne porte pas atteinte à l'équilibre écologique ?
- 6) Bénéficiez-vous de formations de sensibilisation et de sauvegarde pour la préserver l'arganier ?
- 7) Sauvegarde et préservation de l'arganier ?
- 8) Dans votre processus de commercialisation, prenez-vous en compte tous les aspects du respect de l'environnement ?
- 9) Comment évaluez-vous les politiques publiques en matière de sensibilisation du monde coopératif sur la préservation de l'environnement ?
- 10) Comment avez-vous réagi face à l'action "Zéro Plastique" ?
- 11) Êtes-vous conscients des ambitions de la COP 22 ? si oui, comment comptez-vous améliorer votre activité pour contribuer à la concrétisation de ces ambitions ?